

## UN OBJECTIF NOBLE ET COMMUN : LA RÉUSSITE DE VOS ENFANTS

### L'accompagnement scolaire assuré par les parents :

La réussite dans l'éducation religieuse dépend en grande partie de l'implication des parents. Les parents doivent manifester un réel intérêt pour le travail et l'instruction religieuse dispensé par l'association.

#### **1 - Inscriptions et cotisations**

Les enfants inscrits et ayant quatre ans révolus au 31 décembre sont admis. Cette admission est prononcée uniquement :

- Si le dossier d'inscription est complet
- Si le paiement de la cotisation est payé en totalité (possibilité d'échelonner)
- Si pour les élèves ayant déjà été scolarisé, au sein de l'AMH, le paiement intégrale des cours de l'années précédentes est soldé.
- Si la disponibilité des places le permet

Tout abandon des cours de la part de l'élève exclut le remboursement des frais de scolarité.

#### **2 - Assiduité et ponctualité :**

Pour la réussite de vos enfants, quelques points clés :

- Assiduité
- Ponctualité

En cas d'absence exceptionnelle, merci de bien vouloir prévenir en appelant le :

Centre Essalam : 02 35 44 15 09 ou le CIH : 02 35 44 82 45 ou le Responsable enseignement : 06 95 50 78 76

Au-delà de 3 absences ou retards non justifiés l'AMH se réserve le droit d'exclure l'élève de façon définitive. (un retard ne pouvant excéder 10 minutes )

Les parents doivent poser et chercher leurs enfants à l'heure et devant leur classe. L'AMH décline toutes responsabilités en cas d'incident après les heures de cours. Pour cela vous devez obligatoirement nous transmettre l'assurance responsabilité civile.

#### **3 - Vie scolaire :**

Pour que les élèves soient impliqués dans leur étude religieuse, il est impératif que les parents s'investissent auprès de leurs enfants. Pour ce faire :

- L'élève devra travailler avec sérieux tout au long de l'année
- Les parents doivent s'impliquer dans les devoirs à faire de leurs enfants
- L'élève devra être consciencieux dans son travail et rendre le travail demandé dans les délais impartis
- L'élève devra observer les valeurs morales de l'Islam dans son comportement, sa tenue vestimentaire et sa conduite envers les enseignants et ses camarades

Tout comportement qui perturbera gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe pourra donner lieu à une décision d'exclusion provisoire, voire définitive.

#### **4/ Communication :**

- Le dialogue entre le corps enseignant et famille doit être continu et effectif. Il est possible de rencontrer l'enseignant sur rendez-vous.
- L'échange d'information se fera, de manière générale, par l'outil utilisé par l'enseignant (e-mail, SMS, appels etc.).
- Vous serez, au cours de l'année, invité à des réunions d'informations.

**Votre présence est fortement encouragée.**



.....  
Coupon à découper et à remettre au secrétariat

Signature des responsables légaux suivi de la mention: « lu et approuvé »